

GYMNASTIQUE FEMININE

DATE : 14 février 2026

LIEU : ARGENTEUIL (95)

CHALLENGE JEUNESSES

Clôture des engagements : 29 janvier 2026

1 – Le challenge est ouvert à toutes les Jeunesses.

2 – Ce challenge se divise en 3 catégories. Chaque association peut présenter au maximum 2 équipes.

- **CATEGORIE 1** : équipe de 8 à 12 gymnastes
Maximum autorisé par agrès (pas de 1^{er} et de 2^{ème} degré)

1 ^{er} degré	2 ^{ème} degré	3 ^{ème} degré	4 ^{ème} degré	5 ^{ème} degré
0	0			12

- **CATEGORIE 2** : équipe de 8 à 12 gymnastes
Maximum autorisé par agrès (pas de 1^{er} et de 2^{ème} degré)

1 ^{er} degré	2 ^{ème} degré	3 ^{ème} degré	4 ^{ème} degré	5 ^{ème} degré
0	0			5

- **CATEGORIE 3** : équipe de 8 à 12 gymnastes
Maximum autorisé par agrès (pas de 1^{er} et de 5^{ème} degré)

1 ^{er} degré	2 ^{ème} degré	3 ^{ème} degré	4 ^{ème} degré	5 ^{ème} degré
0			3	0

Pour le classement de chaque catégorie, on prendra les 8 meilleures notes par agrès quel que soit le degré.

Il y aura un classement par équipe dans chaque catégorie.

Le challenge sera attribué sur les 2 meilleurs totaux par équipe quel que soit la catégorie.

Le Trophée Daniel BOULLAY 2026 récompensera la meilleure équipe en catégorie 3 aux Barres.

COMITE REGIONAL ILE DE FRANCE F.S.C.F.
38 rue Roger Salengro - 94270 LE KREMLIN BICETRE - ☎ 09.81.94.35.37

GYMNASTIQUE FEMININE

CHALLENGE JEUNESSES

3 – CHANGEMENT DE CATEGORIE

La première équipe des catégories 2 et 3 de la saison 2025 doit obligatoirement s'inscrire dans la catégorie supérieure.

Les équipes suivantes ayant un total dont la différence de points est inférieure ou égale à 5 points doivent également s'inscrire dans la catégorie supérieure.

Toutefois, si ces équipes ne conservent que 4 gymnastes de la saison précédente, elles pourront déroger à cette règle et se présenter dans la même catégorie à **condition de fournir lors de l'inscription** la composition de l'équipe qui sera vérifiée par la commission lors de sa réunion et au moment de la compétition.

Le non-respect des conditions ci-dessus donnera lieu à une disqualification.

Toute demande particulière devra être soumise à la commission, dossier explicatif à l'appui.

ATTENTION : dans le cas très exceptionnel d'un déclassement, les points de l'équipe seront pris en compte pour l'inscription au Challenge de l'année suivante.

- 4 –** Toute erreur dans la répartition entraînera une pénalité selon l'article « sur ou sous-effectif » des Règlements Fédéraux 2025-2026.

Il ne sera toléré aucune gymnaste hors concours dans toutes les catégories.

- 5 –** Le Challenge est remis en compétition. L'association l'ayant gagnée trois années de suite, le gardera définitivement.

- 6 –** La tenue des gymnastes et des entraîneurs doit être uniforme pour toute l'équipe.

- 7 –** Les épreuves sont celles du Programme Fédéral, à savoir : Table de Saut, Barres Asymétriques, Poutre et Sol.

Les gymnastes peuvent changer de degré en changeant d'appareil.

- 8 –** Si vous avez 2 équipes, prévoir un encadrement suffisant pour permettre la rotation indépendante des 2 équipes (au maximum 3).

- 9 –** Les licences des clubs présentant des équipes au challenge Aînées seront conservées par la commission jusqu'à la fin du challenge Aînées.

COMITE REGIONAL ILE DE FRANCE F.S.C.F.

38 rue Roger Salengro - 94270 LE KREMLIN BICETRE - ☎ 09.81.94.35.37

GYMNASTIQUE FEMININE

CHALLENGE JEUNESSES

10 – DROITS D'INSCRIPTION : 45€ par équipe

11 – BLESSURES

Voir Art 5 des Généralités

12 – JUGES

a) Lors de l'inscription, chaque association doit présenter **2 ou 3 juges** par association :
2 juges 1^{er} échelon ou plus

OU

1 juge 1^{er} échelon ou plus **et** 2 juges 1^{ère} année notant chacun sur 1 agrès différent
Voir Art 2 b des Généralités

b) Si vous avez des juges qui ne sont pas de niveau requis, ou s'ils vous en manquent :

- contactez le « responsable juge » de votre département ou encore les associations proches de la vôtre, afin d'échanger vos juges ou solliciter un juge dont l'association ne participe pas à cette compétition
- ou recherchez sur le site dans l'onglet « Juge-Juge Club-Liste des contact »

GYMNASTIQUE FEMININE

TROPHEE DANIEL BOULLAY

Daniel BOULLAY, membre de la Palaisienne, a découvert la gymnastique sur le tard mais grâce à sa ténacité dans le jugement, il a gravi tous les échelons pour devenir Juge Fédéral. Il s'occupera aussi de la formation des juges sur les trois départements (91-92-94). Sa passion de la vidéo le pousse à créer le site internet gym-filles bien connu de tous et dont les pages de formation sont regardées par la France entière.

Longtemps membre de la Commission, celle-ci, en remerciement de tout ce qu'il a donné et en souvenir de sa générosité, a créé un "TROPHEE SOUVENIR" annuel sur les bases du règlement ci-dessous :

TROPHEE récompensant l'équipe qui aura obtenu :

Le MEILLEUR TOTAL SUR 8 NOTES AUX "BARRES"
Championnat concerné : CHALLENGE "JEUNESSES"

Ce TROPHEE sera remis en jeu chaque année selon le tableau ci-dessous :

ANNEE	CATEGORIE 1	CATEGORIE 2	CATEGORIE 3
2015			ESM
2016	AT		
2017		JAE	
2018			NC
2019		VOSB	
2020	AT		
2021			
2022		LDG	
2023			LVD
2024	AT		
2025		VOSB	
2026			X